

Compte rendu de séance

Séance du 11 Avril 2023

L'an 2023 et le 11 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CAPON Philippe, Maire.

Présents : M. CAPON Philippe, Maire, Mmes : FERRAND Claire, LASSUS Bernadette, MM : BOUTILLIER Gilles, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José, MARTEL Eric

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DURAND Marie à M. BOUTILLIER Gilles, HEBBINCKUYS 'Marie-Pierre à M. CAPON Philippe, M. BOIVIN Patrick à M. DE GAVELLE Thierry

POUVOIR

Je soussigné Marie DURAND donne pouvoir à Gilles BOUTILLIER

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 11/04/2023
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



POUVOIR

Je soussigné Marie-Pierre HEBBINCKUYS donne pouvoir à Philippe CAPON

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 11/04/2023
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



POUVOIR

Je soussigné Boivin Patrick donne pouvoir à Thierry De Gavelle

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 11/04/2023
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

MARRAY le 11/04/2023



Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : Bernadette LASSUS

ORDRE DU JOUR

CHEMINS INSCRITS AU PDIPR ET AU PDESI - 2023/023

LOGEMENT 2 RUE DU COMMERCE - 2023/024

RENATURATION D'UNE DES DEUX COURS DE L'ECOLE DU POMMIER VERT DANS LE CADRE DU FOND VERT - 2023/025

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2023 - 2023/029

RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT COMMUNAL "PLACE DE LA POSTE" - 2023/026

RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE RUE DU POMMIER VERT - 2023/027

RENATURATION DE LA PLACE CENTRALE DE MARRAY "LE COEUR BATTANT" - 2023/028

CHEMINS INSCRITS AU PDIPR ET AU PDESI

réf : 2023/023

Le Conseil Municipal de la commune de Marray après en avoir délibéré :

– Accepte

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des parcelles et chemins suivants :

lister les chemins concernés par l'itinéraire

* Chemin Rural n°92 (du Croix du Haut-Poirier à Baratoire)

* Chemin Rural n°94 (Vieille Roe)

– S'engage

- à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

LOGEMENT 2 RUE DU COMMERCE

réf : 2023/024

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que l'appartement situé dans le bourg au "2 rue du Commerce" est mis en vente et qu'une décision concernant l'achat de ce bien doit est prise :

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que :

Vu l'état du logement et les frais importants de remise en état de celui-ci ;

Vu l'augmentation importante des charges prévues pour l'année 2023 ;

Il convient de renoncer à l'achat du logement situé "2 rue du Commerce"

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de renoncer à l'acquisition du bien situé "2 rue du Commerce" appartenant à Val Touraine Habitat.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RENATURATION D'UNE DES DEUX COURS DE L'ECOLE DU POMMIER VERT DANS LE CADRE DU FOND VERT

réf : 2023/025

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que des travaux de renaturation sont prévus au budget 2023. Un travail est effectué avec l'ADAC et la directrice de l'école dans le cadre d'un projet participatif pour renaturer la cour de l'école et en faire une cour calme où les élèves s'exerceront aux cultures diverses, l'eau de pluie sera récupérée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

AUTORISER monsieur le Maire pour effectuer toutes les demandes de subvention et en particulier dans le cadre du FOND VERT.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2023

réf : 2023/029

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un seul bulletin municipal complet sera édité en décembre de cette année 2023.

Cette publication pratique permet à la population Marraytienne de connaître les divers projets municipaux, les travaux réalisés mais également d'être informé des démarches administratives et de la vie associative de notre village.

La commission chargée de ce projet a offert la possibilité aux entreprises locales de faire figurer un encart publicitaire, en dernière page du bulletin, de la taille d'une carte de visite, moyennant une participation financière qui permettra d'éditer ce bulletin à coût réduit.

Le tarif proposé est de 40 euros pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et **AUTORISE** à encaisser les sommes recueillies sur le budget 2023.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT COMMUNAL "PLACE DE LA POSTE"

réf : 2023/026

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'il faut prévoir des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal situé, place de la poste, accueillant 3 logements, chacun doté d'un mode de chauffage différent (fioul - gaz citerne- électricité dont deux seront libérés durant le courant de cette année 2023)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

AUTORISE monsieur le Maire pour effectuer toutes les demandes de subvention et en particulier dans le cadre du FOND VERT.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE RUE DU POMMIER VERT

réf : 2023/027

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que des travaux sont à prévoir concernant la rénovation énergétique de l'école du "Pommier Vert" qui est chauffée exclusivement par des convecteurs électriques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

AUTORISER monsieur le Maire pour effectuer toutes les demandes de subvention et en particulier dans le cadre du FONDS VERT.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RENATURATION DE LA PLACE CENTRALE DE MARRAY "LE COEUR BATTANT"

réf : 2023/028

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que des travaux de renaturation sont prévus concernant la place centrale de MARRAY "le cœur battant" et la rue du Commerce dans le cadre du projet centre bourg.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

AUTORISER monsieur le Maire pour effectuer toutes les demandes de subvention et en particulier dans le cadre du FONDS VERT.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REUNION

ADAC le 15/03/23 :

Bilan énergie des bâtiments communaux, un dossier est en cours.

Conseil communautaire le 16/03/23 :

Voir compte-rendu en ligne sur le site de la Communauté de Communes Gâtine-Racan.

RPI le 20/03/2023 :

Vote du Budget et du Compte Administratif, à noter que vu les augmentations diverses, la participation financière de la commune pour chaque enfant passe de 1400 euros en 2022 à 1600 euros en 2023.

Conseil communautaire 29/03/23 :

Vote du Budget et affaires diverses.

Commune 03/04/23 :

Un Projet agrivoltaïque sur MARRAY datant de 2020 semble vouloir être relancé par l'entreprise.

DIVERS :

- La livraison des poissons prévue pour l'ouverture du plan d'eau.
- Réunion prévue le 24.04.23 pour l'organisation de l'assemblée du village.
- Point sur l'adressage bien avancé, le dossier devrait très prochainement être clôturé.

Séance levée à : 21 :00

En mairie, le 20/04/2023

Le Maire
Philippe CAPON

